

Projet de loi de financement rectificative de la sécurité sociale pour 2023

Défense amendement de maintien du régime spécial RATP – Intervention du sénateur Franck

Montaugé le 4 mars 2023

Monsieur le Président,
Chers collègues,
Monsieur le Ministre,

La suppression du régime de la RATP (Régie autonome des transports parisiens) c'est une attaque en règle, une de plus, contre nos services publics.

Les agents de la RATP – cela a été dit – délivrent quotidiennement un service absolument indispensable à des millions de franciliens. Et ce service, faute de moyens suffisants – parce que c'est aussi de cela dont il s'agit – perd de ses capacités à répondre aux besoins des usagers. C'est indiscutable.

En plus d'une gestion tout aussi discutable, vous voulez donc amoindrir l'intérêt que pourraient trouver les candidats potentiels à cette grande entreprise.

À la RATP, les possibilités de départ anticipé bénéficient à ceux qui font vivre ce service public essentiel : des conducteurs, des agents de station, du personnel chargés de la maintenance des voies... etc.

Les horaires sont difficiles, les astreintes ou l'usure physique pèsent sur la santé physique et psychique des salariés. Dans ce contexte, un régime spécial peut aussi être considéré non seulement comme normal mais aussi comme un atout à préserver. C'est mon avis.

Vous raisonnez en réalité à l'envers ; ce sont tous les métiers pénibles qui devraient être mieux protégés, plutôt que de défaire les dernières protections qui en préservent encore l'attractivité.

Le régime spécial de la RATP, comme les autres régimes spéciaux, doit pour ces raisons être préservé.

Je m'opposerai, nous nous opposerons à cette suppression.